

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

JEUDI 11 MAI 2017

À 20 h 00

Salle communale de Laval sur Vologne (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mil dix-sept le onze mai à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, se sont réunis à la salle communale de Laval sur Vologne (88600), sur convocation qui leur a été adressée par le Président, en date du 05 mai deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Président : M. Yves BASTIEN.

Les Vice-Présidents : M. Yves BONJEAN, M. Christian BISTON, M. Jacques SIMEON (procuration de Mme Krista FINSTAD-MILLION), M. Philippe GEORGEL.

Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :

Mme Bernadette POIRAT, M. Christian SAVAGE, M. Bruno BERTRAND, M. Philippe GERMAIN (procuration de MME GREVISSE), M. Joseph MORIN, Mme Marie-José DIDIER, Mme Michèle CLAUDEL, M. Martial HILAIRE (procuration de Mme Michèle PELTIER), M. Jean-Louis MENTREL, M. Joël MANGEL, Mme Anne HISLER, M. Michel HOUOT, M. Éric AUBRY, M. Christian TARANTOLA, M. André BONNET, M. Amar BOULASSEL, M. Jacques ANSEL, M. Guy DELAITE, M. Christophe FIQUEMONT, Mme Sandrine GEORGE, M. Charles SCHLACHTER, Mme Anne-Marie HUERTAS, M. Lucien DEBLAY, M. Régis DEMENGE, M. François DARTOIS, Mme Marie-Noëlle ROBERT (procuration de M. Jean-François ROBERT), M. René L'HOMME, M. Stéphane PAUCHARD, M. Jean-Paul PETITDEMANGE (procuration de M. Jean-Paul FLEURENCE), M. Jean-Marie MICHEL, Mme Virginie GREMILLET, M. Philippe PARADIS, Mme Bernadette RIVAT, M. Éric BICHOTTE, M. Denis BERNARD (procuration de M. Jean-Noël AUGUSTO), M. Stéphane RITZENTHALER.

ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Odile SEURET, M. Patrick MOULIN, M. Christian CLAUDON.

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Delphine GREVISSE, Mme Michèle PELTIER, Mme Krista FINSTAD-MILLION, M. Jean-François ROBERT, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Jean-Noël AUGUSTO, Mme Nadine MEREY.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Jacques CAVERZASI, M. Lionel GUIBERTEAU, Mme Catherine GAILLARD, M. Michel PARADIS, M. Guy HINZELIN, M. Michel BOCA, M. Lionel LECLERC, M. Michel DAMBRINE, M. Hervé JULIEN.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Eric BICHOTTE est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation de l'avant-projet définitif de réhabilitation de la piscine de Bruyères

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif de réhabilitation de la piscine de Bruyères.

2. Budget principal : Délibération modificative n°1

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification N°1 relative au budget principal.

3. Régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

4. Contractualisation avec le Conseil Départemental des Vosges

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la programmation des projets de contractualisation 2017.

5. Indemnité de fonction au Président et Vice-présidents

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités comme suit :

- **Indemnité du Président : 75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **Indemnités des Vice-présidents : 75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

DIT que cette actualisation est opérée de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

COMMUNICATION DE DÉCISIONS**Décisions du Président :**

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et 07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- Convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit pour les besoins du « Festival Jardi'Nature ».

DÉCISION SANS OBSERVATION

Bruyères le 15/05/2017

Le Président,
Yves BASTIEN

